

Conseil national de recherches du  
Canada  
Rapport sur les frais  
Exercice 2022-2023

---

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P.,  
député  
Ministre de l'Innovation, des Sciences et de  
l'Industrie

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Conseil national de recherches du Canada, 2023

N° de catalogue : NR1-12F-PDF

ISSN 2562-1475

Ce document est accessible sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse [www.canada.ca](http://www.canada.ca).

Ce document est accessible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Message du ministre.....   | 5  |
| À propos du présent rapport .....  | 7  |
| Remises .....  | 8  |
| Montant total global, par mécanisme d'établissement des frais ...  | 8  |
| Montant total, par regroupement de frais, pour les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais..... | 8  |
| Renseignements sur chacun des frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais.....                      | 9  |
| Notes de fin de rapport .....  | 23 |



## Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les frais de 2022-2023 du Conseil national de recherches du Canada.

Le CNRC travaille avec l'industrie, le gouvernement et les universités sur un large éventail d'activités scientifiques et d'innovation. Pour recouvrer les coûts liés à la recherche et au développement technologique, le CNRC est autorisé à recueillir et à dépenser les revenus qui proviennent des frais externes, comme le stipule la loi habilitante. Les frais de service du CNRC pour les produits disponibles publiquement ne représentent qu'une très petite partie de l'ensemble des activités du CNRC et se composent de deux catégories de produits suivants : les matériaux de référence certifiés et les Codes nationaux du bâtiment.



Les revenus totaux du CNRC ont été plus élevés en 2022-2023 que l'année précédente, car les activités génératrices de revenus continuent à revenir aux niveaux d'avant la pandémie.

Le CNRC est déterminé à continuer de produire des rapports qui sont clairs et transparents à l'intention des membres du Parlement et de la population canadienne en vertu de la *Loi sur les frais de service*.

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député  
Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie



## À propos du présent rapport

Le présent rapport, qui est déposé en vertu de l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*, du *Règlement sur les frais de faible importance* et du paragraphe 4.2.8 de la *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales* du Conseil du Trésor, contient des renseignements sur les frais que le Conseil national de recherches du Canada avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2022-2023.

Le rapport porte sur les frais qui sont assujettis à la *Loi sur les frais de service*.

Aux fins de l'établissement de rapports, les frais sont classés selon le mécanisme d'établissement des frais. Il existe trois mécanismes.

1. Loi, règlement ou avis de frais  
Le pouvoir d'établir ces frais est délégué à un ministère, à un ministre ou à un gouverneur en conseil en vertu d'une loi fédérale.
2. Contrat  
Les ministres ont le pouvoir inhérent de conclure des contrats, qui sont habituellement négociés entre le ministre et un particulier ou une organisation, et qui prévoient les frais et d'autres modalités. Dans certains cas, ce pouvoir peut également être conféré par une loi fédérale.
3. Méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères  
Le pouvoir d'établir ces frais est délégué en vertu d'une loi fédérale ou d'un règlement, et le ministre, le ministère ou le gouverneur en conseil n'a aucun contrôle sur le montant des frais.

Pour les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais, le rapport indique les totaux par regroupement de frais ainsi que des renseignements détaillés sur chacun des frais. Pour les frais établis par contrat et les frais établis selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères, le rapport indique les totaux uniquement.

Même si les frais imposés par le Conseil national de recherches du Canada en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* sont assujettis à la *Loi sur les frais de service*, ils ne sont pas compris dans le présent rapport. Les renseignements sur les frais liés aux demandes d'accès à l'information du Conseil national de recherches du Canada pour 2022-2023 figurent dans notre rapport annuel au Parlement sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information*.

## Remises

En 2022-2023, le Conseil national de recherches du Canada n'était pas assujéti aux exigences de l'article 7 de la *Loi sur les frais de service* et n'avait pas le pouvoir d'accorder des remises. Par conséquent, le présent rapport ne comprend pas de remises.

## Montant total global, par mécanisme d'établissement des frais

Le tableau ci-dessous présente le total des recettes, des coûts et des remises pour tous les frais que le Conseil national de recherches du Canada avait le pouvoir d'établir en 2022-2023, par mécanisme d'établissement des frais.

### Montant total global pour 2022-2023, par mécanisme d'établissement des frais

| Mécanisme d'établissement des frais  | Recettes (\$)      | Coûts (\$)         | Remises (\$)   |
|--|--------------------|--------------------|--|
| <b>Frais établis par contrat</b>   | 157 654 057        | 130 882 402        | Les remises ne s'appliquent pas aux frais établis par contrat. |
| <b>Frais établis selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères</b> | 0                  | 0                  | Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises.                 |
| <b>Frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais</b>                      | 3 321 038          | 7 247 087          | Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises.                 |
| <b>Total</b>   | <b>160 975 095</b> | <b>138 129 489</b> | <b>Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises.</b>          |

## Montant total, par regroupement de frais, pour les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais

Par regroupement de frais, on entend un ensemble de frais liés à un seul secteur d'activité, bureau ou programme qu'un ministère avait le pouvoir d'établir pour les activités connexes.

Cette section présente, pour chaque regroupement de frais, le total des recettes, des coûts et des remises pour tous les frais que le Conseil national de recherches du Canada avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2022-2023 au titre de l'un des textes officiels suivants :



- une loi;
- un règlement;
- un avis de frais.

Veillez noter que le CNRC a le pouvoir d'accorder des rabais sur les frais et que, à ce titre, les frais peuvent être assujettis à des montants de frais différents.

**Matériaux de référence certifiés: Montant total pour 2022-2023**

| Recettes (\$) | Coûts (\$) | Remises (\$)                                   |
|---------------|------------|--|
| 2 350 899     | 549 090    | Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises. |

**Codes Canada: Montant total pour 2022-2023**

| Recettes (\$) | Coûts (\$) | Remises (\$)                                   |
|---------------|------------|--|
| 970 139       | 6 697 997  | Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises. |

À partir de 2019-2020, le gouvernement a accordé au CNRC des fonds pour permettre au public d'accéder gratuitement aux formats électroniques des produits du Code national du bâtiment, des copies papier étant disponibles à un coût réduit. Les coûts ci-dessus représentent le coût de toutes les activités liées au code, tandis que les revenus représentent les frais pour les commandes de copies papier.

## Renseignements sur chacun des frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais

La liste complète des frais du Conseil national de recherches du Canada se trouve sur notre page Web : [Rapports financiers et de performance - Conseil national de recherches Canada](#).

Cette section fournit des renseignements détaillés sur chacun des frais que le Conseil national de recherches du Canada avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2022-2023 au titre de l'un des textes officiels suivants :

- une loi;
- un règlement;
- un avis de frais.

## Regroupement de frais

### Matériaux de référence certifiés

#### Frais

- ABET-1 - Matériau de référence certifié – bromure d'arsénobétaine naturel
- ALEU-1 - Matériau de référence certifié de la L-leucine
- ALED-1 - Étalon isotopique à double spike en plomb-206 et plomb-207 (1 mL)
- AMET-1 - Matériau de référence certifié de la L-méthionine
- ANGI-1 - Matériau de référence certifié de l'angiotensine II
- APHE-1 - Matériau de référence certifié de la L-phénylalanine
- APRO-1 - Matériau de référence certifié de la L-proline
- AQUA-1 - Matériau de référence certifié pour les traces de métaux et autres constituants dans l'eau potable
- BARI-1 - Matériau de référence certifié de céréales pour bébé à base de farine de riz pour les espèces d'arsenic et les métaux toxiques à l'état de trace
- BBET-1 - Matériau de référence certifié – bromure d'arsénobétaine marqué au carbone-13
- BEET-1 - Matériau de référence certifié isotopique du sucre de betterave
- BERB-1 - Matériau de référence certifié du chlorure de berbérine.
- BLED-1 - Étalon isotopique à double spike en plomb-204 et plomb-207 (1 mL)
- BNNT-1 - Matériau de référence de nanotubes en nitrure de bore (100 mg)
- BOTS-1 - Matériau de référence certifié de muscles de bovin contenant des résidus de médicaments vétérinaires
- BOVM-1 - Matériau de référence certifié – muscle de bovin
- BPAL-1 - Matériau de référence certifié de bisphénol A marqué au carbone 13
- BPAN-1 - Matériau de référence certifié de bisphénol A
- BRAN-1 - Matériau de référence à base de son de maïs
- CACB-1 - Carbonate de calcium pour la détermination de Pb et de Cd.
- CANA-1 - Matériau de référence certifié de la canadine.
- CARP-2 - Matériau de référence certifié pour dioxines, furanes et BPC dans le poisson.
- CASS-6 - Matériau de référence certifié d'eau de mer infratidale pour traces de métaux et autres constituants.
- CBET-1 - Matériau de référence certifié – bromure d'arsénobétaine marqué au carbone-13
- CBIS-1 - Matériau de référence certifié de cannabis moulu et séché (1 g)
- CNC-1 - Matériau de référence certifié – Poudre de nanocristaux de cellulose (1 g)
- CNCD-1 - Matériau de référence certifié - Poudre de nanocristaux de cellulose (2g)
- CNCS-1 - Matériau de référence certifié – Suspension de nanocristaux de cellulose.
- CORS-1 - Matériau de référence à base d'amidon de maïs

- DOLT-5 - Matériau de référence certifié de foie de chien de mer pour le dosage de métaux et autres éléments à l'état de traces (20 g)
- DORM-4 - Matériau de référence certifié de protéines de poissons pour l'analyse des métaux à l'état de traces.
- DORM-5 - Matériau de référence certifié de protéines de poisson (18 g)
- DUWF-1 - Matériau de référence à base de la farine de blé
- EGGS-1 - Matériau de référence à base de la poudre d'oeuf
- ELED-1 - Étalon isotopique de plomb à atomes égaux (1 mL)
- EMMS-1 - Matériau de référence certifié – méthylmercure isotopiquement enrichi.
- ETOH-1 - Matériau de référence certifié d'éthanol de haute pureté (1 mL)
- FEBS-1 - Matériau de référence certifié pour métaux en trace : Otolithe.
- FRUT-1 - Matériau de référence certifié isotopique du fructose
- GALT-1 - Matériau de référence certifié isotopique du galactose
- GINX-1 - Matériau de référence certifié d'extrait de racine de ginseng nord-américain pour les ginsénosides et les métaux
- GIPS-1 - Matériau de référence de racine de ginseng.
- GLUT-1 - Matériau de référence à base de gluten de blé
- HALF-1 - Matériau de référence certifié d'isotopes du hafnium naturel
- HEMP-1 - Matériau de référence certifié de chanvre moulu et séché (15 g)
- HIAG-1 - Matériau de référence certifié à l'argent de pureté élevée pour la fraction massique de l'argent et les impuretés élémentaires (1 g)
- HIAS-1 - Matériau de référence certifié d'arsenic de pureté élevée pour la fraction massique de l'arsenic et les impuretés élémentaires (4 g)
- HICU-1 - Matériau de référence certifié de cuivre de pureté élevée pour la fraction massique du cuivre et les impuretés élémentaires (1 g)
- HIIN-1 - Matériau de référence certifié à l'indium de pureté élevée pour la fraction massique de l'indium et les impuretés élémentaires (1.2 g)
- HINI-1 - Matériau de référence certifié de nickel de pureté élevée pour la fraction massique du nickel et les impuretés élémentaires (1g)
- HIPB-1 - Matériau de référence certifié de plomb de pureté élevée pour la fraction massique du plomb, masse atomique, la composition isotopique et les impuretés élémentaires (1 g)
- HISS-1 - Matériau de référence certifié pour éléments en trace et autres constituants : sédiment marin.
- HIZN-1 - Matériau de référence certifié de zinc de pureté élevée pour la fraction massique du zinc et les impuretés élémentaires (1g)
- HYDR-1 - Matériau de référence certifié de la hydrastine.
- IRIS-1 - Matériau de référence certifié d'isotopes d'iridium naturel.
- KINO-1 - Matériau de référence certifié de farine de quinoa pour les métaux à l'état de trace et les minéraux
- LUIS-1 - Matériau de référence certifié d'isotopes de lutécium naturel(1mL/ampoule)
- LUTS-1 - Matériau de référence certifié pour métaux en trace : hépatopancreas de homard non dégraissé.

- MESS-4 - Matériau de référence certifié pour éléments en trace et autres constituants : sédiment marin.
- MIGS-1 - Solution d'étalonnage multi-composés de ginsénosides.
- MOOS-3 - Matériau de référence certifié pour nutriments : eau salée.
- MYCO-1 - Farine de seigle contaminée par des mycotoxines
- NASS-6 - Matériau de référence certifié pour métaux en trace : eau de l'océan au large.
- NASS-7 - Matériau de référence certifié d'eau de mer pour traces de métaux et autres constituants.
- NCAP-1 - Matériau de référence de la protéine de la nucléocapside du SRAS-CoV-2 (0.4 mL)
- NIMS-1 - Abondance naturelle isotopique de mercure inorganique.
- OSIS-1 - Matériau de référence certifié d'isotopes d'osmium naturel
- OTAL-1 - MRC – solution d'étalonnage du [13C6]- ochratoxine A
- OTAN-1 - MRC – solution d'étalonnage d'ochratoxine A
- PACS-3 - Matériau de référence certifié de sédiments marins pour les éléments et autres constituants à l'état de traces.
- POTS-1 - Matériau de référence à base de la fécule de pomme de terre
- PRON-1 - Matériau de référence certifié de crevette pour les métaux à l'état de trace et l'arsénobétaïne
- REDS-1 - Matériau de référence à base de la farine de blé de force roux de printemps
- SEES-1 - Matériau de référence certifié - sélénométhionine marquée au sélénium-82 en solution (2 mL)
- SELM-1 - Matériau de référence certifié pour la levure sélénée.
- SENS-1 - Matériau de référence certifié - sélénométhionine naturelle (25mg)
- SKIM-1 - Lait écrémé en poudre (2.5 g)
- SLEW-3 - Matériau de référence certifié pour métaux en trace : eau d'estuaire.
- SLEW-4 - Matériau de référence certifié pour métaux en trace : eau d'estuaire (200 mL)
- SLRS-6 - Matériau de référence certifié composé d'eau riveraine pour l'analyse des métaux en traces.
- SMT1-1 - Matériau de référence de glycoprotéine de spicule du SRAS-CoV-2 en solution (1,2 mL) - Non destiné à la revente
- SOPH-1 - Matériau de référence certifié pour butylétain : sédiment marin.
- SOWW-1 - Matériau de référence à base de la farine de blé d'hiver doux
- SPIN-1 - Matériau de référence certifié pour le nitrate et les métaux à l'état de traces dans de l'épinard en poudre séché à l'air
- SQID-1 - Matériau de référence certifié de seiche pour les métaux à l'état de trace, l'arsénobétaïne et le méthylmercure
- SWCNT-1 - Matériau de référence certifié – nanotubes de carbone monoparoi.
- TORT-3 - Matériau de référence certifié pour métaux en trace : hépatopancréas de homard.
- UCHI-1 - Matériau de référence certifié de concentré de minerai d'uranium naturel (U3O8) en poudre (25 g)

- UCLO-1 - Matériau de référence certifié de concentré de minerai d'uranium naturel (U3O8) en poudre (25 g)
- UPER-1 - Matériau de référence certifié de concentré de minerai d'uranium naturel (UO4) en poudre (25 g)
- VITA-1 - Matériau de référence certifié de multivitamines à faible teneur en minéraux et vitamines
- VITB-1 - Matériau de référence certifié de multivitamines à forte teneur en minéraux et vitamines
- WOLF-1 - Matériau de référence certifié d'isotopes de tungstène naturel (1 mL)
- ZERA-1 - Matériau de référence certifié de zéaralénone (1 mL/ ampoule)
- ZIRC-1 - Matériau de référence certifié isotopique du zirconium naturel (1 mL)
- BIO General Bulk Product -
- CRM-ASP-Mus-d - MRC - l'acide domoïc, tissu de moule
- CRM-ATX - MRC - anatoxin-a, solution d'étalonnage
- CRM-AZA1-b - MRC - azaspiracid-1, solution d'étalonnage
- CRM-AZA2-b - MRC - azaspiracid-2, solution d'étalonnage
- CRM-AZA3 - MRC - azaspiracid-3, solution d'étalonnage
- CRM-AZA3-b - MRC - azaspiracid-3, solution d'étalonnage
- CRM-AZA-MUS - MRC - azaspiracid-1, tissu de moule
- CRM-C1&2-c - Solution d'étalonnage certifiée pour la N-sulfocarbamoyl-gonyautoxine-2 et -3 (C1 et C2) - (0,5 ml/ampoule)
- CRM-C1&2-b - MRC - N-sulfocarbamoyl-gonyautoxine 2 et 3, solution d'étalonnage
- CRM-CYN - MRC - cylindrospermopsin, solution d'étalonnage
- CRM-DA-g - MRC - l'acide domoïc, solution d'étalonnage
- CRM-GTX1&4-e - MRC - gonyautoxine 1&4, solution d'étalonnage (0,5 ml/ampoule)
- CRM-dcGTX2&3-c - MRC - decarbamoylgonyautoxine 2 & 3, solution d'étalonnage certifiée
- CRM-dcNEO-c - Solution d' étalonnage certifiée de decarbamoylnéosaxitoxine
- CRM-dcNEO-d - Solution d' étalonnage certifiée de decarbamoylnéosaxitoxine
- CRM-dcSTX-b - MRC - decarbamoylsaxitoxine , solution d'étalonnage
- CRM-dcSTX-b (lot# 20200421) - MRC - decarbamoylsaxitoxine , solution d'étalonnage
- CRM-dcSTX-c - Solution d'étalonnage certifiée de la decarbamoylsaxitoxine (dcSTX) - 0 ,5 ml/ampoule)
- CRM-dmMCLR - MRC - 7-desmethyl microcystin-LR, solution d'étalonnage
- CRM-DSP-Mus-c - MRC - l'acide okadaïc, tissu de moule
- CRM-DTX1-b - MRC - dinophysistoxin-1, solution d'étalonnage
- CRM-DTX1-c - Solution d' étalonnage de matériau de référence certifié de la dinophysistoxine-1 (0,5 mL/ampoule)
- CRM-DTX2-b - MRC - dinophysistoxin-2, solution d'étalonnage
- CRM-FDMT1 - Matériau de référence certifié de tissu de moule lyophilisé pour de multiples toxines marines

- CRM-GTX1&4-c - MRC - gonyautoxine 1&4 , solution d'étalonnage
- CRM-GTX1/4-d - MRC - gonyautoxine 1&4 , solution d'étalonnage
- CRM-GTX2&3-c - Solution d'étalonnage certifiée de gonyautoxin-2&3
- CRM-GTX2&3-d - Solution d'étalonnage certifiée de gonyautoxin-2&3
- CRM-GTX5-c - MRC - gonyautoxine 5 , solution d'étalonnage
- CRM-GTX5-d - Gonyautoxin-5 calibration solution CRM (0.5 mL/ ampoule)
- CRM-GTX6 - MRC – gonyautoxine-6, solution d'étalonnage
- CRM-GTX6-b - MRC – gonyautoxine-6, solution d'étalonnage
- CRM-GYM-b - MRC - gymnodimine , solution d'étalonnage
- CRM-HYTX - MRC - 1-Homoyessotoxin, solution d'étalonnage
- CRM-HYTX-b - MRC - 1-Homoyessotoxin, solution d'étalonnage
- CRM-LWTX1 - Solution d'étalonnage certifiée pour la toxine 1 de *Lyngbya wollei*
- CRM-MCLR - MRC - microcystin-LR, solution d'étalonnage
- CRM-MCRR - MRC - microcystin-RR, solution d'étalonnage
- CRM-NEO-c - Solution d'étalonnage certifiée de néosaxitoxine
- CRM-NEO-d - Solution d'étalonnage certifiée de néosaxitoxine
- CRM-NODR - MRC - nodularin-R, solution d'étalonnage
- CRM-OA-d - MRC - l'acide okadaic, solution d'étalonnage
- CRM-PnTX-G - MRC - Solution d'étalonnage de pinnatoxine-G
- CRM-PSP-Mus - Matériau de référence certifié pour la saxitoxine et ses analogues dans les tissus de moules (bouteille de 8 g)
- CRM-PTX2-b - MRC - pectenotoxin, solution d'étalonnage
- CRM-SPX1 - Solution d'étalonnage MRC de 13-desméthylspirolide C
- CRM-SPX1-b - MRC - saxitoxindihydrochloride, solution d'étalonnage
- CRM-STX-f - Solution d'étalonnage certifiée pour le dosage de la tétrodoxine
- CRM-STX-g - Solution d'étalonnage certifiée pour le dichlorhydrate de saxitoxine (0,5 ml/ampoule)
- CRM-TTX - MRC - yessotoxin, solution d'étalonnage
- CRM-YTX-c - MRC - matériaux sans toxines, tissu de moule
- CRM-ZERO-MUS - Matériau de référence certifié de foie de chien de mer pour le dosage de métaux et autres éléments à l'état de traces.
- RM-AZA123 - Solution d'étalonnage non certifiée pour les azaspiracides
- RM-RILC - Solution étalon de sulfonates de N-alkyl-pyridinium-3 pour la mesure des indices de rétention en chromatographie en phase liquide (0,7 mL/ampoule)
- Matériau de référence protéique de l'enzyme de conversion de l'angiotensine 2 (50 µL)
- Étalon isotopique à double spike en plomb-206 et plomb-208 (1 mL)
- Matériau de référence certifié &ndash; solution d'étalonnage de 4-désoxynivalénol (1 mL/ampoule)
- Matériau de référence certifié isotopique du gadolinium naturel (1 mL)
- Matériau de référence certifié de cadmium de pureté élevée pour la fraction massique du cadmium et les impuretés élémentaires (1,0 g)

- Matériau de référence certifié de carbone de pureté élevée pour la fraction massique du carbone, le delta isotopique du carbone et les impuretés élémentaires (0,25 g)
- Matériau de référence certifié de sel marin pour les nutriments dans l'eau de mer (4,1 g)
- Matériau de référence certifié isotopique de la vanilline (0,75 g)
- Matériau de référence certifié isotopique de la vanilline (0,75 g)
- Solution étalon certifiée pour l'azaspiracide-2 (0,5 mL/ampoule)
- Solution d'étalonnage certifiée pour l'acide domoïque (0,5 mL/ampoule)
- Solution d'étalonnage certifiée pour les décarbamoylgonyautoxines-2 et -3 (dcGTX2&3) (0,5 mL/ampoule)
- Solution d'étalonnage certifiée de la microcystine-LA (0,5 mL/ampoule)
- Solution d'étalonnage RM de l'acide isodomoïque C (iDAc) (0,5mL/ampoule)

#### **Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais**

- [Loi sur le conseil national de recherches du Canada 5\(1\) et 5\(2\)](#)
- avis de frais du CNRC affiché sur la page du [Magasin virtuel du CNRC](#)

#### **Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais**

1946

#### **Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais**

Sans objet

#### **Norme de service**

Non assujettis à l'exigence d'une norme de service figurant dans la *Loi sur les frais de service*.

#### **Résultat en matière de rendement**

Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*.

#### **Regroupement de frais**

Codes Canada

#### **Frais**

- Code de plomberie du Québec 2015

- Code national du bâtiment - Canada 2015 - Reliure à anneaux
- Code national du bâtiment - Canada 2015 - Livre à couverture souple
- Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNRC 2015: Partie 4 de la division B - Livre à couverture souple
- Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2015: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - Livre à couverture souple
- Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - Reliure à anneaux
- Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - Livre à couverture souple
- Guide de l'utilisateur du Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - Livre à couverture souple
- Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - Reliure à anneaux
- Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - Livre à couverture souple
- Code national de la plomberie - Canada 2015 - Reliure à anneaux
- Code national de la plomberie - Canada 2015 - Livre à couverture souple
- Code de construction du Québec, Chapitre I.1 - Efficacité énergétique du bâtiment, et Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 (modifié)
- Guide des séminaires des codes de 2015 - Livre à couverture souple
- Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2017 - Reliure à anneaux
- Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2017 - Livre à couverture souple
- Guide de l'utilisateur du Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2017 - Livre à couverture souple
- National Building Code - 2019 Alberta Edition, NBC (AE) - Reliure à anneaux
- National Fire Code - 2019 Alberta Edition, NFC (AE) - Reliure à anneaux
- Code national du bâtiment - Canada 2020
- Code national du bâtiment 2020 souple
- Code de l'énergie pour bâtiments 2020
- Code nat. énergie bâtiments 2020 souple
- Code nat. de prév. des incendies 2020
- Code nat. prév. incendies 2020 souple
- Code national de plomberie - Canada 2020
- Code national plomberie 2020 souple
- Guide national sur les IMP
- Code national du bâtiment - Canada 2005 - Reliure à anneaux
- Guide de l'utilisateur - CNB 2005, Commentaires sur le calcul des structures (Partie 4 de la division B) - Livre à couverture souple
- Code national du bâtiment - Canada 2005 - Livre à couverture souple
- Code national de prévention des incendies - Canada 2005 - Reliure à anneaux
- Code national de prévention des incendies - Canada 2005 - Livre à couverture souple
- Code national de la plomberie - Canada 2005 - Livre à couverture souple



- Alberta Building Code 2006 - Reliure à anneaux
- Alberta Fire Code 2006 - Reliure à anneaux
- Code de construction du Québec, Chapitre I, Bâtiment et Code national du bâtiment , Canada 2005 (modifié) - Reliure à anneaux
- Code de construction du Québec, Chapitre III, Plomberie et Code national de la plomberie - Canada 2005 (modifié) - Reliure à anneaux
- Code national du bâtiment - Canada 2010 - Reliure à anneaux
- Guide de l'utilisateur - CNB 2010, Commentaires sur le calcul des structures (Partie 4 de la division B) - Livre à couverture souple
- Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2010 Maisons et petits bâtiments (Partie 9) - Livre à couverture souple
- Code national du bâtiment - Canada 2010 - Livre à couverture souple
- Code national de prévention des incendies - Canada 2010 - Reliure à anneaux
- Code national de prévention des incendies - Canada 2010 - Livre à couverture souple
- Code national de la plomberie - Canada 2010 - Reliure à anneaux
- Code national de la plomberie - Canada 2010 - Livre à couverture souple
- Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - Reliure à anneaux
- Guide de l'utilisateur du Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - Livre à couverture souple
- Code de sécurité du Québec, Chapitre VIII, Bâtiment et Code national de prévention des incendies - Canada 2010 (modifié) - Reliure à anneaux
- Alberta Building Code 2014 (ABC) - Reliure à anneaux
- Alberta Fire Code 2014 (AFC) - Reliure à anneaux
- Code de construction du Québec, Chapitre III, Plomberie et Code national de la plomberie - Canada 2010 (modifié) - Reliure à anneaux
- Code de construction du Québec, Chapitre I, Bâtiment et Code national du bâtiment , Canada 2010 (modifié) - Reliure à anneaux
- Code national de construction des bâtiments agricoles - Canada 1995 - Livre à couverture souple
- Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 1997 - Reliure à anneaux
- La détérioration du béton: Symptôme, causes et analyse - Livre à couverture souple
- Système d'étanchéité à l'air pour murs de bâtiment de faible hauteur: Performance et évaluation - Livre à couverture souple
- Guide de conception, Building Science for Cold Climate - Livre à couverture souple
- Guide de conception pour contrer les effets du vent sur les couvertures à membrane souple fixées mécaniquement
- Code de construction du Québec 2015 - Reliure à anneaux
- Building Science Insight Webcasts 08/09
- Code national du bâtiment - Canada 2015 - PDF
- Code national du bâtiment - Canada 2015 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique

- Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNRC 2015: Partie 4 de la division B - PDF
- Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNRC 2015: Partie 4 de la division B - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Commentaires sur le calcul des structures Guide de l'utilisateur - CNRC 2015: Partie 4 de la division B - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateurs simultanés
- Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2015: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - PDF
- Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2015: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2015: Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateurs simultanés
- Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - PDF
- Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Guide de l'utilisateur du Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - PDF
- Guide de l'utilisateur du Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - PDF
- Code national de prévention des incendies - Canada 2015 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code national de la plomberie - Canada 2015 - PDF
- Code national de la plomberie - Canada 2015 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code de construction du Québec, Chapitre I.1 - Efficacité énergétique du bâtiment, et Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 (modifié)-Format - PDF Téléchargeable - Utilisateur unique
- Code de construction du Québec, Chapitre I.1 - Efficacité énergétique du bâtiment, et Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015 (modifié)-Visionnement en ligne - Abonnement - Utilisateur unique
- Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (CVCA) et plomberie - Partie 6 du Code national du bâtiment (CNB 2015) et Code national de la plomberie (CNP 2015) - Présentation vidéo 10 de Codes Canada
- Enveloppe du bâtiment et structure - Partie 9 du Code national du bâtiment (CNB 2015) - Présentation vidéo 11 de Codes Canada
- Protection contre l'incendie - Parties 3 et 9 du Code national du bâtiment (CNB 2015) - Présentation vidéo 12 de Codes Canada
- Construction combustible en bois de moyenne hauteur - Code national du bâtiment (CNB 2015) et Code national de prévention des incendies (CNPI 2015) - Présentation vidéo 13 de Codes Canada

- Matières et activités dangereuses - Code national de prévention des incendies (CNPI 2015) - Présentation vidéo 1 de Codes Canada
- Efficacité énergétique - Code national de l'énergie pour les bâtiments (CNÉB 2015) - Présentation vidéo 2 de Codes Canada
- Accessibilité - Partie 3 du Code national du bâtiment (CNB 2015) - Présentation vidéo 3 de Codes Canada
- Moyens d'évacuation - Partie 3 du Code national du bâtiment (CNB 2015) - Présentation vidéo 4 de Codes Canada - Présentation vidéo 1 de Codes Canada
- Escaliers, garde-corps et main courantes - Parties 3 et 9 du Code national du bâtiment (CNB 2015) - Présentation vidéo 5 de Codes Canada
- Calcul parasismique - Partie 4 du Code national du bâtiment (CNB 2015) - Présentation vidéo 6 de Codes Canada - Présentation vidéo 1 de Codes Canada
- Calcul des structures - Partie 4 du Code national du bâtiment (CNB 2015) - Présentation vidéo 7 de Codes Canada
- Résistance à l'arrachement sous l'action du vent et autres fenêtrages - Partie 5 du Code national du bâtiment (CNB 2015) - Présentation vidéo 8 de Codes Canada
- Système d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition (SIEEF), transmission des sons aériens (ITSA), et couvertures - Parties 5 et 9 du Code national du bâtiment (CNB 2015) - Présentation vidéo 9 de Codes Canada
- Guide des séminaires des codes de 2015 - PDF
- Collection des présentations vidéo 1 à 13 de Codes Canada (CNB, CNPI, CNP, CNÉB 2015)
- Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2017 - PDF
- Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2017 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Guide de l'utilisateur du Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2017 - PDF
- Guide de l'utilisateur du Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2017 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- National Building Code - 2019 Alberta Edition, NBC (AE) - PDF
- National Building Code - 2019 Alberta Edition, NBC (AE) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- National Fire Code - 2019 Alberta Edition, NFC (AE) - PDF
- National Fire Code - 2019 Alberta Edition, NFC (AE) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code national du bâtiment - Canada 2005 - PDF
- Code national du bâtiment - Canada 2005 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Guide de l'utilisateur - CNB 2005, Commentaires sur le calcul des structures (Partie 4 de la division B) - PDF
- Guide de l'utilisateur - CNB 2005, Commentaires sur le calcul des structures (Partie 4 de la division B) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code national de prévention des incendies - Canada 2005 - PDF

- Code national de prévention des incendies - Canada 2005 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code national de la plomberie - Canada 2005 - PDF
- Code national de la plomberie - Canada 2005 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Alberta Building Code 2006 - PDF
- Alberta Building Code 2006 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Alberta Fire Code 2006 - PDF
- Alberta Fire Code 2006 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code de construction du Québec, Chapitre I, Bâtiment et Code national du bâtiment, Canada 2005 (modifié) - PDF
- Code de construction du Québec, Chapitre I, Bâtiment et Code national du bâtiment, Canada 2005 (modifié) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Anciennes éditions des codes nationaux de construction - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code de construction du Québec, Chapitre III, Plomberie et Code national de la plomberie - Canada 2005 (modifié) - PDF
- Code de construction du Québec, Chapitre III, Plomberie et Code national de la plomberie - Canada 2005 (modifié) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code national du bâtiment - Canada 2010 - PDF
- Code national du bâtiment - Canada 2010 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Guide de l'utilisateur - CNB 2010, Commentaires sur le calcul des structures (Partie 4 de la division B) - PDF
- Guide de l'utilisateur - CNB 2010, Commentaires sur le calcul des structures (Partie 4 de la division B) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Guide de l'utilisateur - CNB 2010, Commentaires sur le calcul des structures (Partie 4 de la division B) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateurs simultanés
- Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2010 Maisons et petits bâtiments (Partie 9) - PDF
- Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2010 Maisons et petits bâtiments (Partie 9) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Guide illustré de l'utilisateur - CNB 2010 Maisons et petits bâtiments (Partie 9) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateurs simultanés
- Code national de prévention des incendies - Canada 2010 - PDF
- Code national de prévention des incendies - Canada 2010 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code national de la plomberie - Canada 2010 - PDF

- Code national de la plomberie - Canada 2010 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - PDF
- Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Guide de l'utilisateur du Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - PDF
- Guide de l'utilisateur du Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Guide de l'utilisateur du Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011 - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateurs simultanés
- Code de sécurité du Québec, Chapitre VIII, Bâtiment et Code national de prévention des incendies - Canada 2010 (modifié) - PDF
- Code de sécurité du Québec, Chapitre VIII, Bâtiment et Code national de prévention des incendies - Canada 2010 (modifié) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Alberta Building Code 2014 (ABC) - PDF
- Alberta Building Code 2014 (ABC) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Alberta Fire Code 2014 (AFC) - PDF
- Alberta Fire Code 2014 (AFC) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code de construction du Québec, Chapitre III, Plomberie et Code national de la plomberie - Canada 2010 (modifié) - PDF
- Code de construction du Québec, Chapitre III, Plomberie et Code national de la plomberie - Canada 2010 (modifié) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique
- Code de construction du Québec, Chapitre I, Bâtiment et Code national du bâtiment, Canada 2010 (modifié) - PDF
- Code de construction du Québec, Chapitre I, Bâtiment et Code national du bâtiment, Canada 2010 (modifié) - Visionnement en ligne - Abonnement de 1 an - Utilisateur unique

#### **Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais**

- [Loi sur le conseil national de recherches du Canada 5\(1\) et 5\(2\)](#)
- avis de frais du CNRC affiché sur la page du [Magasin virtuel du CNRC](#)

#### **Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais**

1946

#### **Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais**

Sans objet

**Norme de service**

Non assujettis à l'exigence d'une norme de service figurant dans la *Loi sur les frais de service*.

**Résultat en matière de rendement**

Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*.

## Notes de fin de rapport

- i. Canada.ca, <https://www.canada.ca/home.html>
- ii. *Loi sur les frais de service*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-8.4/index.html>
- iii. *Règlement sur les frais de faible importance*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2019-109/index.html>
- iv. *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales*, <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32502>
- v. *Lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*, <https://nrc.canada.ca/fr/organisation/planification-rapports/lois-laccess-linformation-protection-renseignements-personnels-airp>
- vi. Rapports financiers et de performance - Conseil national de recherches Canada, <https://nrc.canada.ca/fr/organisation/planification-rapports/rapports-financiers-performance>
- vii. *Loi sur le Conseil national de recherches*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-15/TexteComplet.html>
- viii. Conseil national de recherches du Canada – Magasin Virtuel, [https://shop-magasin.nrc-cnrc.gc.ca/nrcb2c/app/displayApp/\(layout=7.01-7\\_1\\_71\\_63\\_128\\_6\\_9&carearea=%24ROOT\)/.do?rf=y](https://shop-magasin.nrc-cnrc.gc.ca/nrcb2c/app/displayApp/(layout=7.01-7_1_71_63_128_6_9&carearea=%24ROOT)/.do?rf=y)